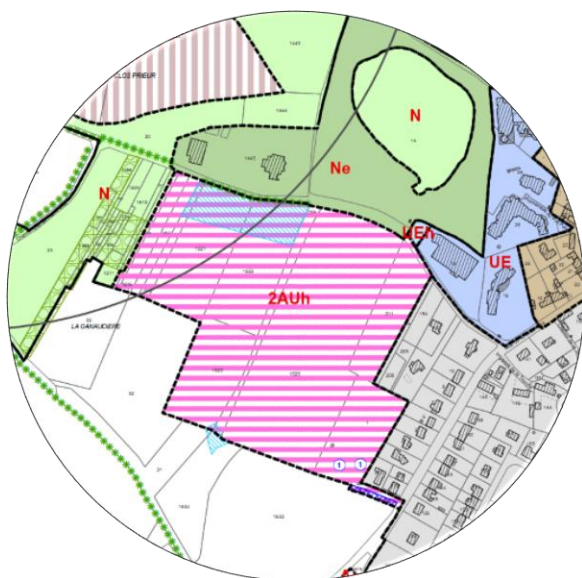


Commune de

MOZE-SUR-LOUET

Modification de droit commun n°1 du
PLU



Bilan de la concertation

Dossier 23124906
07/10/2025

réalisé par



Auddicé Val de Loire
Rue des Petites Granges
49000 SAUMUR

02 41 51 98 39

Accusé de réception en préfecture
049-214902223-20251007-DCM2025-54-DE
Date de réception préfecture : 10/10/2025

TABLE DES MATIERES

1.1	DELIBERATION DE PRESCRIPTION – MODALITES DE CONCERTATION	3
1.2	ACTIONS MISES EN ŒUVRE POUR LA CONCERTATION	3
1.3	REMARQUES ET INFORMATIONS RECUEILLIES DANS LE CADRE DE LA CONCERTATION	6

Accusé de réception en préfecture
049-214902223-20251007-DCM2025-54-DE
Date de réception préfecture : 10/10/2025

1.1 DELIBERATION DE PRESCRIPTION – MODALITES DE CONCERTATION

La délibération DCM2025-13 du 4 mars 2025 a fixé les modalités de concertation suivantes pour la modification de droit commun n°1 du PLU de Mozé-sur-Louet :

- mise en place d'un registre pour consigner les observations écrites du public à la mairie de Mozé-sur-Louet ;
- possibilité pour le public de formuler ses observations par écrit en les adressant à Madame le Maire par voie postale : Mairie, 7 rue du 22 juillet 1793, 49610 Mozé-sur-Louet – ou par voie électronique : mairie@mozésurlouet.fr ;
- insertion d'un article présentant le projet de modification du PLU :
 - dans le bulletin municipal ;
 - sur le site internet de la commune.

1.2 ACTIONS MISES EN ŒUVRE POUR LA CONCERTATION

Les éléments suivants sont venus répondre à ces modalités de concertation et permettent de justifier qu'elles ont été respectées :

- 1 registre de concertation a été mis en place à la mairie de Mozé-sur-Louet :



Photographie du registre de concertation disponible à l'accueil de la mairie

Accusé de réception en préfecture
049-214902423-20251007-DCM2025-54-DE
Document communiqué en vertu de la loi n°10/10/2025

- Un article présentant le projet de modification du PLU a été publié dans le bulletin municipal « Le Petit Mozéen » du mois d'avril 2025 :

VIE À MOZÉ

Coups de pouce numériques en ateliers individuels !



**Gratuit
Ouvert à
tous**

**Accompagnement
numérique avec ou sans
rendez-vous.**

Vous avez besoin de plus d'autonomie dans l'utilisation de vos outils numériques (ordinateur, tablette, téléphone...) au quotidien. Venez rencontrer la conseillère numérique Loire Layon Aubance lors de permanences ou sur rendez-vous. Service gratuit et ouvert à tous !

Les Mardis de 10h à 12h : Salle du Conseil - Mairie

Les ateliers numériques changent de formule et passent de créneaux collectifs à individuels, toujours en mairie. N'hésitez pas à vous inscrire en mairie, ou par téléphone.

Prochains ateliers : 22 avril • 13 mai • 27 mai • 10 juin • 24 juin



Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme

URBANISME

Quel est l'objet de la modification de droit commun n°1 du PLU ?

Anjou Loire Territoire, établissement public local qui a pour but d'aider les collectivités dans leurs projets d'aménagement et de développement, accompagne la commune de Mozé-sur-Louet pour la réalisation d'un nouveau quartier d'habitat sur le secteur des Ganaudières (Sud-Ouest du bourg de Mozé-sur-Louet).

Au PLU de 2020, le secteur des Ganaudières avait été zoné 2AUh, c'est-à-dire inconstructible à court terme, en raison des capacités insuffisantes de la station d'épuration à accueillir le projet. Depuis, des travaux ont été réalisés et cet élément bloquant a été levé.

La modification de droit commun n°1 du PLU a pour objet **l'ouverture à l'urbanisation d'une partie de la zone 2AUh des Ganaudières**.

La zone 2AUh des Ganaudières telle qu'elle a été adoptée dans le PLU de 2020 est d'une surface de 9 ha. Néanmoins, le périmètre de projet a été réduit de plus de moitié afin de prendre en compte les études naturalistes et de zones humides menées en 2017 puis 2021. Cette réduction de périmètre permet à la fois d'éviter les zones à forts enjeux naturalistes et de réduire la consommation d'espace du projet. Ainsi le nouveau périmètre de projet est d'environ 4 ha. Le périmètre définitif est en cours d'étude, avec la réalisation de l'évaluation environnementale propre à la procédure.

Vous avez dit « concertation » ?

Les habitants et autres usagers du territoire peuvent venir en mairie de Mozé-sur-Louet aux jours et heures d'ouverture au public déposer librement leurs remarques dans un cahier de concertation mis à disposition.

Il leur est également possible d'envoyer un courrier adressé à Madame le Maire.



Localisation de la zone 2AUh des Ganaudières au Sud-Ouest du bourg de Mozé-sur-Louet

Cette procédure d'évolution du PLU aura pour objet unique l'ouverture à l'urbanisation d'une partie du secteur des Ganaudières et ne pourra pas intégrer d'autres modifications du PLU.

Quelle analyse et quel suivi de la procédure ?

Avant l'enquête publique, le bilan de la concertation sera réalisé par les élus. Ce bilan présentera les réponses aux remarques et sera présenté lors de l'enquête publique, pendant laquelle les habitants auront également la possibilité de déposer leurs remarques et de venir rencontrer le commissaire-enquêteur lors de ses permanences.

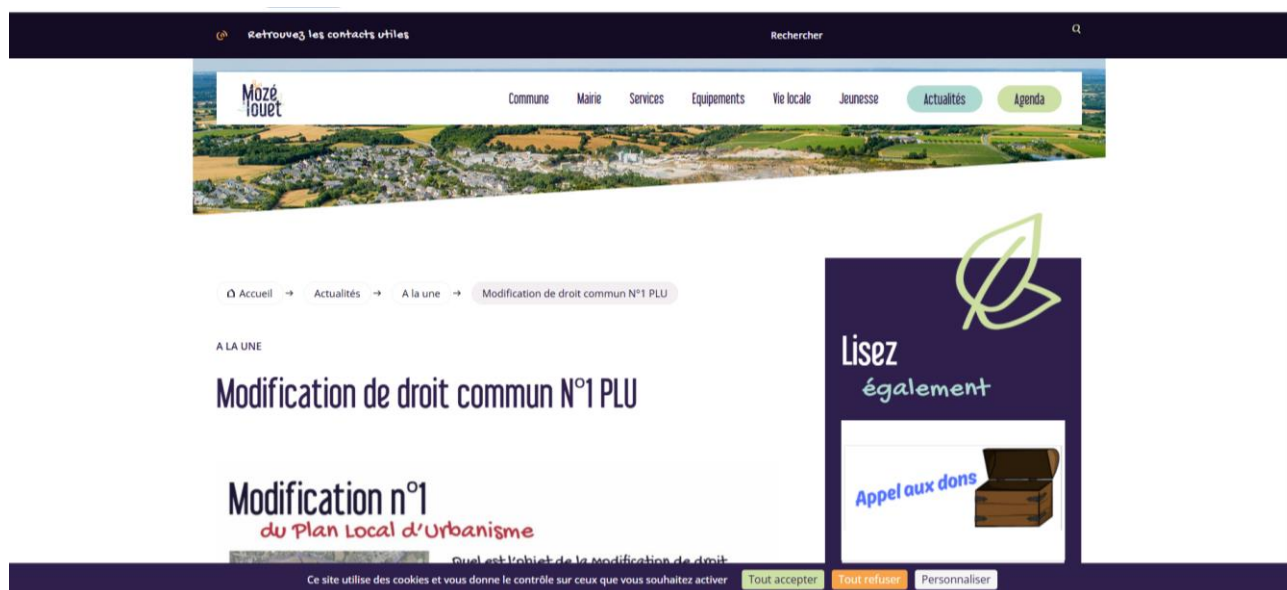
Le Petit Mozéen N°113 • AVRIL 2025

5

Extrait du bulletin municipal « Le Petit Mozéen » (avril 2025)

Accusé de réception en préfecture
251007-DCM2025-54-DE
Date de réception préfecture : 10/10/2025

- Un article présentant le projet de modification du PLU a été mis en ligne sur le site internet de la commune le 18/03/2025 :



Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme



Localisation de la zone 2AUH des Ganaudières au Sud-Ouest du bourg de Mozé-sur-Louet

Quel est l'objet de la Modification de droit commun n°1 du PLU ?

Anjou Loire Territoire, établissement public local qui a pour but d'aider les collectivités dans leurs projets d'aménagement et de développement, accompagne la commune de Mozé-sur-Louet pour la réalisation d'un nouveau quartier d'habitat sur le secteur des Ganaudières (Sud-Ouest du bourg de Mozé-sur-Louet).

Au PLU de 2020, le secteur des Ganaudières avait été zoné 2AUH, c'est-à-dire inconstructible à court terme, en raison des capacités insuffisantes de la station d'épuration à accueillir le projet. Depuis, des travaux ont été réalisés et cet élément bloquant a été levé.

La modification de droit commun n°1 du PLU a pour objet l'ouverture à l'urbanisation d'une partie de la zone 2AUH des Ganaudières.

La zone 2AUH des Ganaudières telle qu'elle a été adoptée dans le PLU de 2020 est d'une surface de 9 ha. Néanmoins, le périmètre de projet a été réduit de plus de moitié afin de prendre en compte les études naturalistes et de zones humides menées en 2017 puis 2021. Cette réduction de périmètre permet à la fois d'éviter les zones à forts enjeux naturalistes et de réduire la consommation d'espace du projet. Ainsi le nouveau périmètre de projet est d'environ 4 ha. Le périmètre définitif est en cours d'étude, avec la réalisation de l'évaluation environnementale propre à la procédure.

Vous avez dit « concertation » ?

Les habitants et autres usagers du territoire peuvent venir en mairie de Mozé-sur-Louet aux jours et heures d'ouverture au public déposer librement leurs remarques dans un cahier de concertation mis à disposition.

Il leur est également possible d'envoyer un courrier adressé à Madame le Maire.

Cette procédure d'évolution du PLU aura pour objet unique l'ouverture à l'urbanisation d'une partie du secteur des Ganaudières et ne pourra pas intégrer d'autres modifications du PLU.

Quelle analyse et quel suivi de la procédure ?

Avant l'enquête publique, le bilan de la concertation sera réalisé par les élus. Ce bilan présentera les réponses aux remarques et sera présenté lors de l'enquête publique, pendant laquelle les habitants auront également la possibilité de déposer leurs remarques et de venir rencontrer le commissaire-enquêteur lors de ses permanences.



Canicule, les gestes en cas de fortes chaleurs

A LA UNE

Pendant les fortes chaleurs, protégez-vous et prenez soin de vos proches.



Avis d'enquête publique – Schéma de

Extraits du site internet communal à la date du **XX/XX/2025**

Accusé de réception en préfecture
049-214902223-20251007-DCM2025-54-DE
Date de réception préfecture : 10/10/2025

1.3 REMARQUES ET INFORMATIONS RECUEILLIES DANS LE CADRE DE LA CONCERTATION

Aucune remarque n'a été formulée par des administrés lors de la procédure de concertation. Le registre de concertation n'a fait l'objet d'aucune remarque et aucun courrier ou courriel relatif à la procédure de modification n°1 du PLU n'a été reçu par la commune.

Accusé de réception en préfecture
049-214902223-20251007-DCM2025-54-DE
Date de réception préfecture : 10/10/2025